



INCITATION FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (IFAQ) : ENJEUX ET MÉTHODE

L'incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ) est désormais entrée dans le mode de financement hospitalier pour les secteurs MCO, dont l'HAD et la dialyse, et le SSR. Elle constitue un levier d'amélioration en continu des prises en charge des patients dans les établissements de santé. L'objectif de ce dispositif est de rémunérer l'excellence et les efforts des établissements de santé sur le champ de la qualité et de la sécurité des soins.

Ce dispositif incitatif, concernant l'ensemble des établissements MCO (dont HAD et dialyse) et SSR, et l'importance des montants alloués (de 15 à 500 K€), doit amener chaque établissement concerné à se préparer de façon efficace aux enjeux et à la méthode de cette démarche.

OBJECTIFS

- Connaître le contexte et les enjeux de l'incitation financière à l'amélioration de la qualité
- Comprendre le mécanisme et s'approprier la méthode
- Identifier les clés de réussite dans la mise en œuvre de la démarche et les leviers à activer

CONTENU

Contexte, enjeux, dispositif réglementaire : présentation du dispositif IFAQ
Le périmètre et les indicateurs, pondération des indicateurs et scores
Modalités de calcul du score et de versement de la dotation aux établissements
Retour d'expériences et illustrations : analyse du déroulement méthodologique, obstacles rencontrés, facteurs de réussite
Les recommandations pour une bonne préparation et la compréhension des équipes soignantes
Perspectives



26 septembre 2018



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement sanitaire

PUBLICS

- Directeurs d'établissements (MCO, HAD, dialyse, SSR)
- Présidents de CME
- Directeurs financiers
- Responsables-qualité
- Autres professionnels concernés selon l'organisation interne de chaque établissement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
 - échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Directrice Adjointe du secteur sanitaire à la FEHAP
- Conseiller Médical de la FEHAP
- Conseillère Santé-Social
- Responsables HAS